

Comptes Administratifs 2023

Analyse financière et par politiques publiques

Introduction générale

L'exercice 2023 du Budget Principal a été clôturé en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Municipal. Il présente un solde d'exécution de 2 808k€ en section de fonctionnement (reports inclus) et de -990k€ en section d'investissement (restes-à-réaliser inclus), soit un solde de clôture total de 1 818k€ toutes sections confondues.

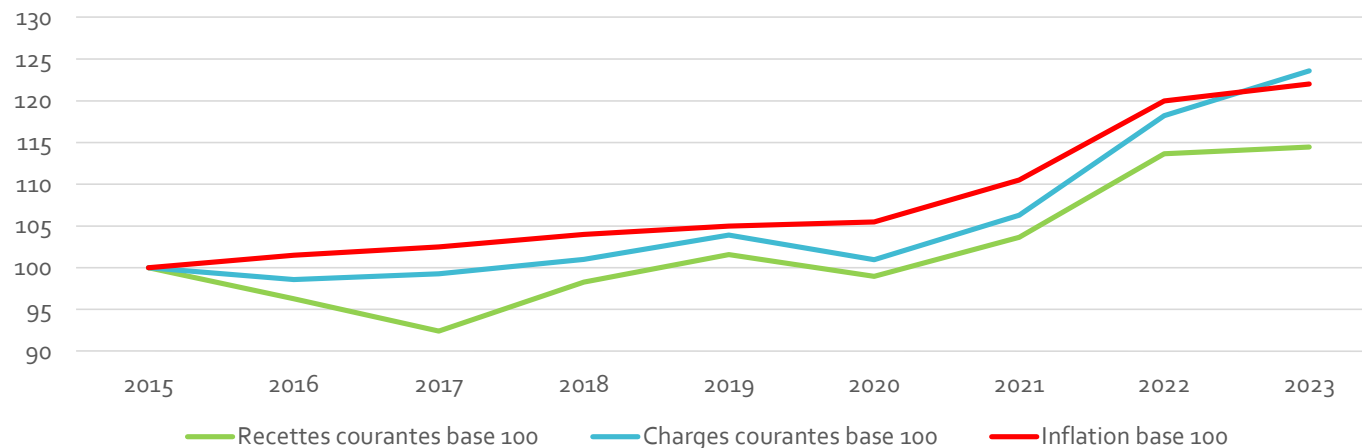
L'inflation, qui avait fortement affectée les résultats de la ville en 2022, s'est poursuivie à un rythme rapide malgré la baisse observée au dernier semestre 2023 liée au taux d'évolution des dépenses énergétiques. A la fin du premier semestre, l'indice des prix à la consommation communale avait déjà progressé de 6,6%, et devrait s'établir autour de 6% en fin d'exercice (en attente de la publication officielle Banque Postale).

Au total, les résultats du Compte Administratif sont très proches des prévisions budgétaires votées en mars 2023 :

- L'excédent brut de fonctionnement atteint 2 082k€ pour une prévision de 2 047k€
- La capacité d'autofinancement nette atteint 1 327k€ pour une prévision de 1 326k€

L'inflation

Evolution comparée inflation, charges et recettes courantes (2015-2023)

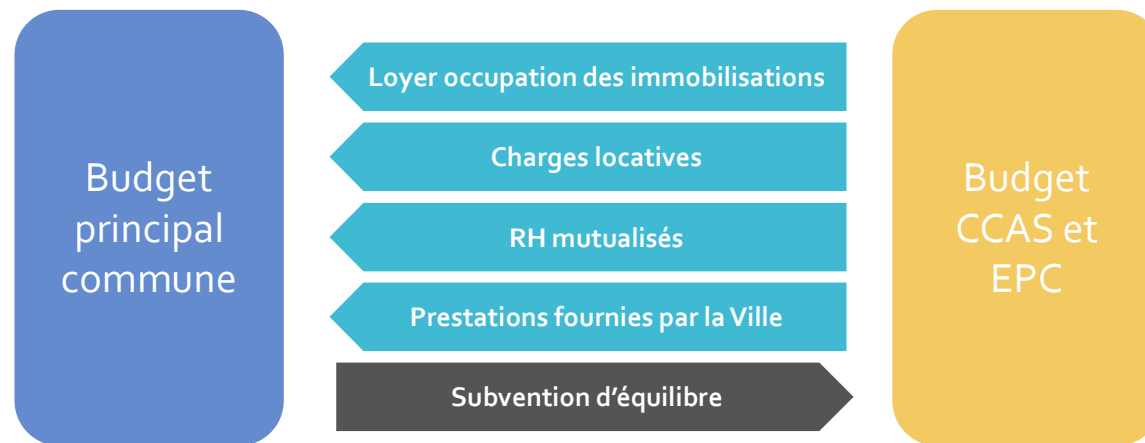


L'indice des prix des dépenses communales mis à jour et publié par la Banque Postale permet de mesurer les effets de la hausse des prix sur des périodes longues. La série reproduite correspond à l'indice des prix des communes de 3 500 à 30 000 habitants, incluant les dépenses de personnel et les charges financières (cf. annexe pour la méthodologie de construction de l'indice).

La courbe des charges courantes de la commune suit une trajectoire très proche de l'inflation, tandis que celle des recettes courantes décroche à partir de 2016 (suppression progressive de la DGF) avant de reprendre une tendance comparable mais avec un écart structurel de 5 points équivalent à 700/800k€ de recettes. Cet écart permet de mesurer la perte nette de recettes courantes engendrée par la baisse des dotations de l'Etat.

Les résultats des flux CCAS/EPC

Schéma de synthèse des flux croisés Ville-EP



La commune compte deux établissements publics directement rattachés, avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Établissement Public Culturel (EPC) la Cité des Arts.

Le caractère administratif - et non commercial - de ces deux entités leur interdit la recherche d'un bénéfice. Les recettes usagers ne courent que partiellement le coût d'activité, et leur équilibre financier est donc assuré par une subvention annuelle versée depuis le budget principal de la Ville.

D'autres flux financiers existent entre les deux EP et la Ville, destinés à assurer une juste répartition des charges, et à faire apparaître le coût réel de l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées.

Les résultats des flux CCAS/EPC

Bilan des flux ville/CCAS et ville/EPC – CA 2023						
	DEPENSES				RECETTES	
Étab. publics	Loyer	Charges locatives	Mutua. RH	Prestations ville	Subvention	Solde net
CCAS	12k€	10k€	17k€	86k€	470k€	345k€
EPC	-	-	-	61k€	515k€	454k€
Total	12k€	10k€	17k€	147k€	985k€	799k€

Sur l'exercice 2023, le coût net du CCAS s'est élevé à 345k€ pour la Ville, celui de l'EPC à 454k€, pour un **solde net total de 799k€**.

Cependant, il convient de souligner que le budget 2023 de l'EPC est incomplet : la mise en œuvre des principes de gestion des flux financiers croisés a été partielle, excluant les charges portant sur l'occupation des immobilisations (locaux du CAR et de l'école de musique, chapiteau de cirque), et la contribution aux fonctions supports exercées par la Ville.

A noter que dans les prestations fournies par la Ville au CCAS sont compris les repas achetés par la Ville à la SPL pour le compte du CCAS dans le cadre du portage des repas, pour un montant de 83k€.

La comparaison entre les données du CA 2022 et du CA 2023 doit également tenir compte du fait que le budget de l'EPC a été créé en cours d'exercice 2022. De ce fait, plusieurs écritures ont été passées sur le budget principal, afin de rétablir l'exactitude des comptes :

- 169k€ de recettes ont été transférées du budget principal au budget de l'EPC (recettes usagers)
- 597k€ de dépenses ont été facturées au budget de l'EPC (charges courantes et dépenses de personnel)



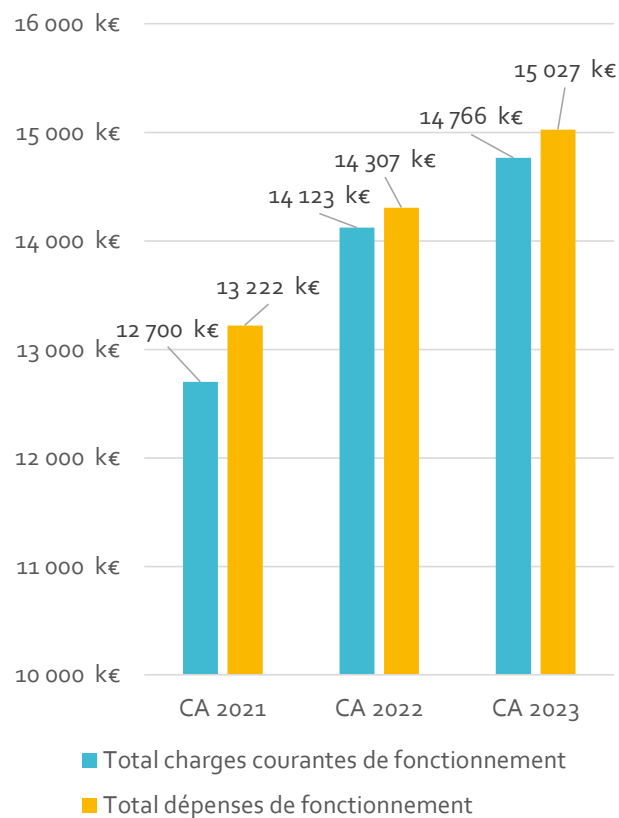
Section de fonctionnement

lundi 17 juin 2024

Commune de Lescar - Commission Finances

Évolution comparée des dépenses

Les dépenses de fonctionnement
(2021-2023)



Les charges courantes augmentent de 4,6% en 2023 sous l'effet des dépenses d'énergie (+125k€) et des dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine (+126k€), tirées par l'inflation. A noter aussi le coût supplémentaire de la restauration (+35k€) lié à la fréquentation des activités.

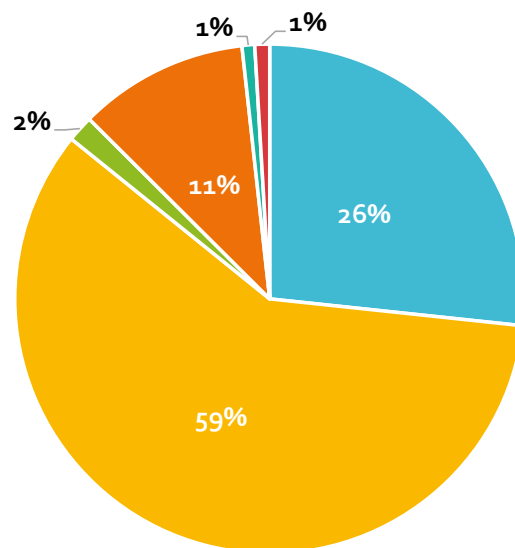
L'organisation des Mystères de la Cité (160k€) explique également une partie de l'écart avec l'exercice 2022.

La hausse des dépenses de personnel (+164k€ soit 1,8% au chapitre 012) s'avère très modérée au regard des mesures réglementaires qui ont engendré des augmentations de rémunération des agents.

La commune a enfin dû faire face à une dépense exceptionnelle en 2023 : l'Etat a opéré un prélèvement de 103k€ (chapitre 014) au titre d'une compensation trop importante versée en 2020 lors de l'année de transition de la réforme de la taxe d'habitation.

Structure des dépenses

Structure des dépenses de fonctionnement CA 2023



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courantes
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Les dépenses de personnel, qui s'établissent à 8 885k€ en 2023, représentent 59% des dépenses de fonctionnement, une proportion identique à la moyenne de la strate (données DGFIP 2022).

La part des charges à caractère général, qui constituent un quart des dépenses de fonctionnement, demeure inchangée avec l'exercice 2022. Les dépenses cumulées d'énergie, d'entretien et de maintenance s'élèvent à 2 000k€, soit 50% des charges à caractère général et près de 15% du total des charges courantes de la ville.

On peut noter une légère augmentation des atténuations de produits (conséquence du prélèvement de la compensation TH) et des charges exceptionnelles (opération de coopération internationale qui s'équilibre avec le chapitre 77).

Évolution comparée des recettes

Les recettes de fonctionnement
(2021-2023)

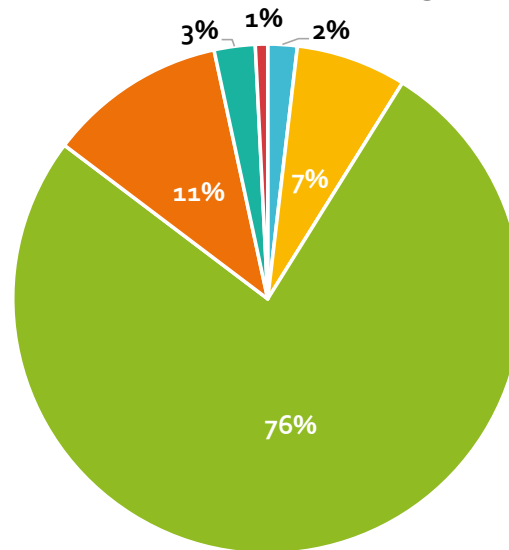


Les recettes courantes progressent de 0,7% entre 2022 et 2023. Cette stabilité apparente dissimule des mouvements à l'intérieur des différents chapitres :

- Une hausse de 60k€ en 2023 des remboursements des rémunération du personnel (chapitre 013 atténuation de charges) pour des arrêts de travail
- La croissance en 2023 des contributions directes de 382k€ et de certaines taxes du chapitre 73 (DTMO, taxe sur l'électricité)
- Des flux croisés avec l'EPC en 2022 qui ont eu pour effet d'augmenter de 500k€ le chapitre 70 (produits des services)
- Le versement en 2023 d'une subvention exceptionnelle par l'UE pour le centre de vaccination (214k€)

Structure des recettes

Structure des recettes de fonctionnement (CA 2023)



- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courantes
- Produits exceptionnels

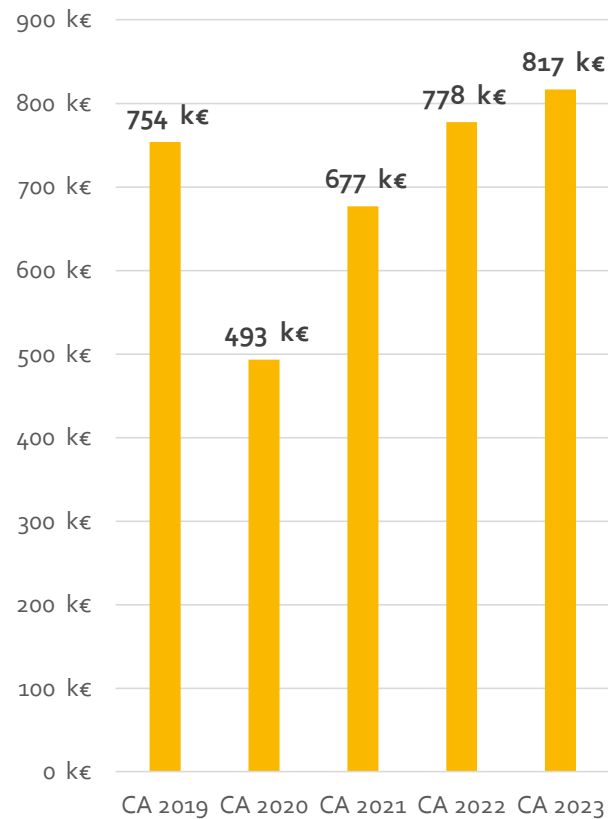
Les recettes reposent à plus de 75% sur la fiscalité et les taxes (chapitre 73) : les contributions directes (taxes foncières, taxe d'habitation) atteignent 6 511k€, et l'attribution de compensation (ancien produit de la taxe professionnelle reversée à la commune par la communauté d'agglomération) 5 295k€. Elles représentent près de 70% des recettes de fonctionnement.

La part relative du produit des services (chapitre 70) a baissé de 4 points, du fait la suppression en 2023 des écritures spécifiques qui ont coïncidé avec la création de l'EPC.

Les dotations et participations (chapitre 74), principalement constituées des aides de la CAF (1 271k€), du Département et de la Région (100k€ cumulés), augmentent de 2 points en raison de la subvention encaissée pour le centre de vaccination.

Focus sur les produits des activités

Evolution du produits des activités
(2019-2023)



Les produits des activités communales (chapitre 70) regroupent les services publics facturés aux usagers :

- L'accueil des enfants et des jeunes (EAJE, ALSH, MDJ) et les séjours organisés
- La restauration scolaire
- Les activités sportives
- Le centre socioculturel

Les produits des écoles artistiques, imputés sur le budget de l'EPC depuis 2023, ont été retraités pour les exercices antérieurs.

A tarifs constants, les produits ont augmenté de 5% en 2023, dépassant nettement le niveau atteint avant la crise sanitaire en 2019 (+8,4%).

Ce bon résultat est principalement lié à une fréquentation encore en hausse au centre de loisirs (+8,4%) et à la MDJ (+12,5%), et au succès des activités du centre socioculturel (+22,6%).



Section d'investissement

Évolution comparée des dépenses et recettes d'investissement

Evolution des recettes et dépenses d'investissement (2021-2023)



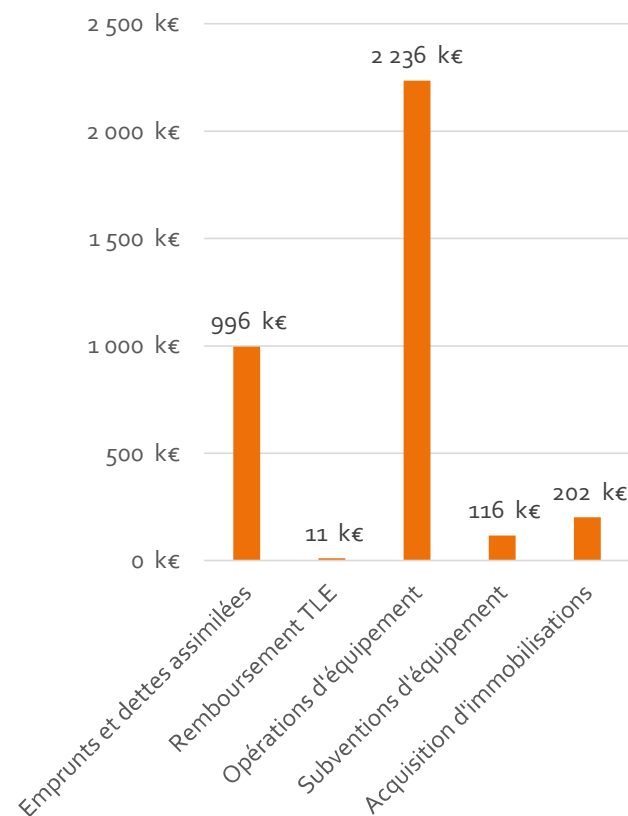
Les recettes d'investissement marquent un infléchissement positif en 2023, en raison d'une augmentation du FCTVA (+162k€) et des taxes d'urbanisme (+65k€). Les subventions perçues sont également en hausse, s'élevant à 222k€ (+28k€).

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur les trois derniers exercices observés.

Les dépenses d'investissement sont stables entre 2022 et 2023. Le montant des crédits consacrés aux immobilisations (2 236k€) est en légère diminution, en raison du report de la rénovation de la toiture de la cathédrale, et du démarrage des travaux de création du terrain synthétique en janvier 2024.

Structure des dépenses

Structure des dépenses d'investissement 2023



Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 3 561k€, dont 2 236€ de dépenses d'équipement (auxquels s'ajoutent 1 257k€ de restes-à-réaliser).

Un effort particulier a été porté sur les opérations d'aménagement des espaces publics et d'entretien des voiries qui représentent 643k€, soit près de 30% des investissements 2023.

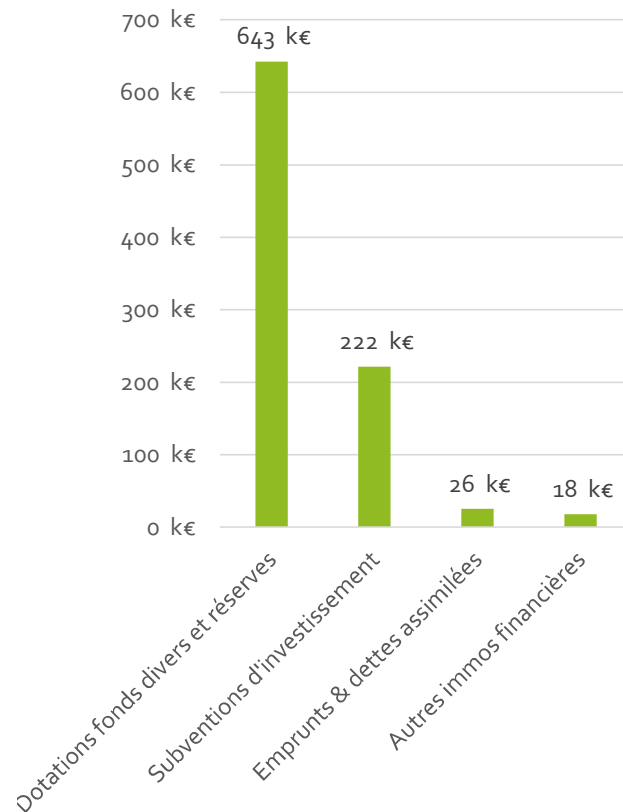
L'entretien des bâtiments demeure le second poste d'investissement (578k€), avec notamment les travaux sur les complexes sportifs Paul Fort (relamping) et Désiré Garrain (sol sportif).

Le remboursement du capital de la dette comprend le remboursement anticipé d'un emprunt de la CDC (396k€).

Les acquisitions d'immobilisations enfin comportent principalement le terrain Lassus-Bordenave (127k€) situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Structure des recettes

Structure des recettes d'investissement 2023



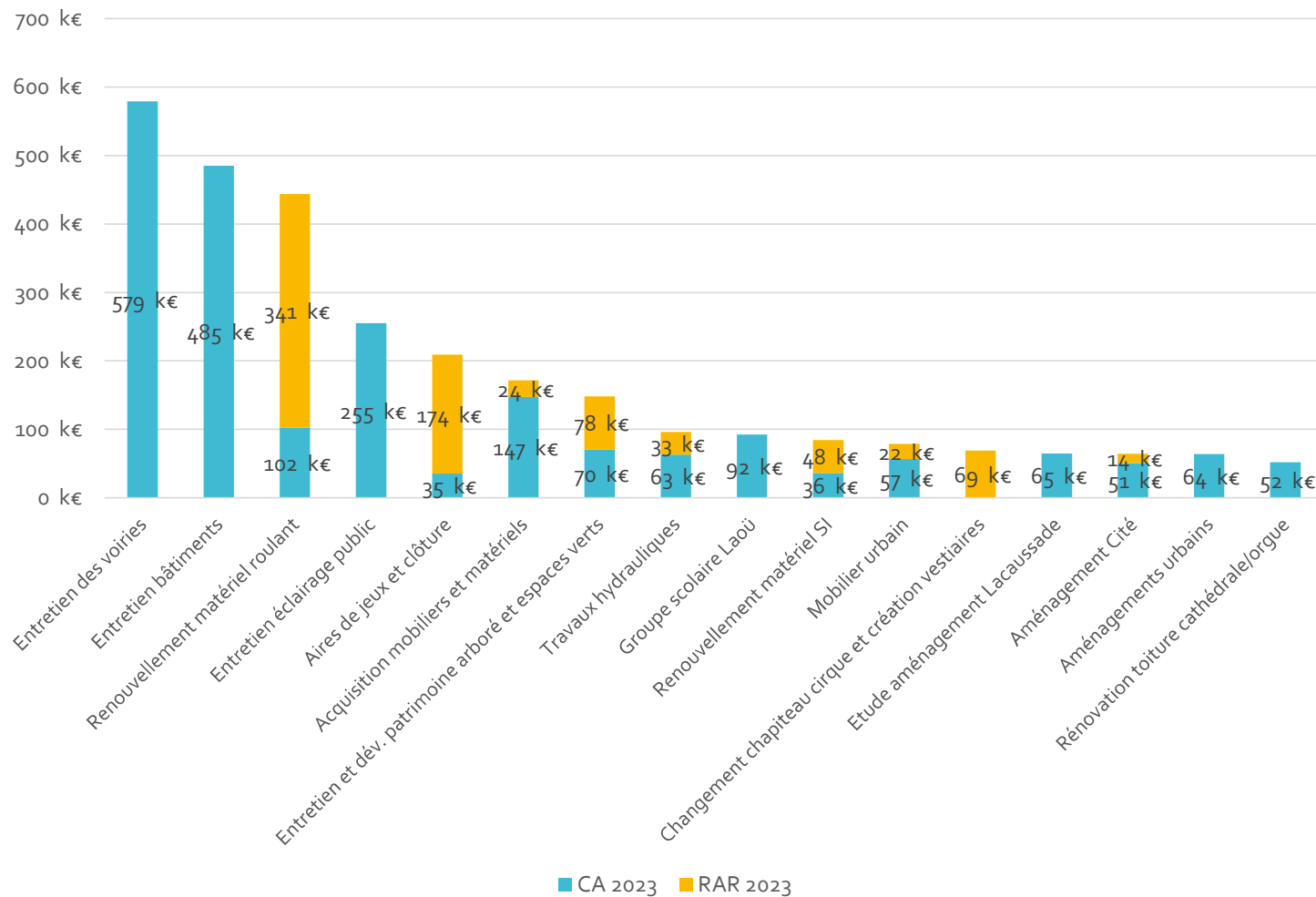
Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 908k€. Elles sont principalement constituées du FCTVA (401k€) et des taxes d'urbanisme (242k€), regroupées dans le chapitre des dotations.

La commune conserve un niveau de subvention élevé, percevant ainsi des financements extérieurs sur plusieurs projets (amendes de police, toiture du Laoü, relevage de l'orgue) pour un montant de 222k€, soit un taux d'environ 20% des projets neufs.

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées des reversements effectués depuis le budget « cimetières » pour les ventes de caveaux du cimetière la Teulère (18k€), qui avaient été financées sur le budget principal.

Les principaux investissements

Principales opérations d'investissement 2023

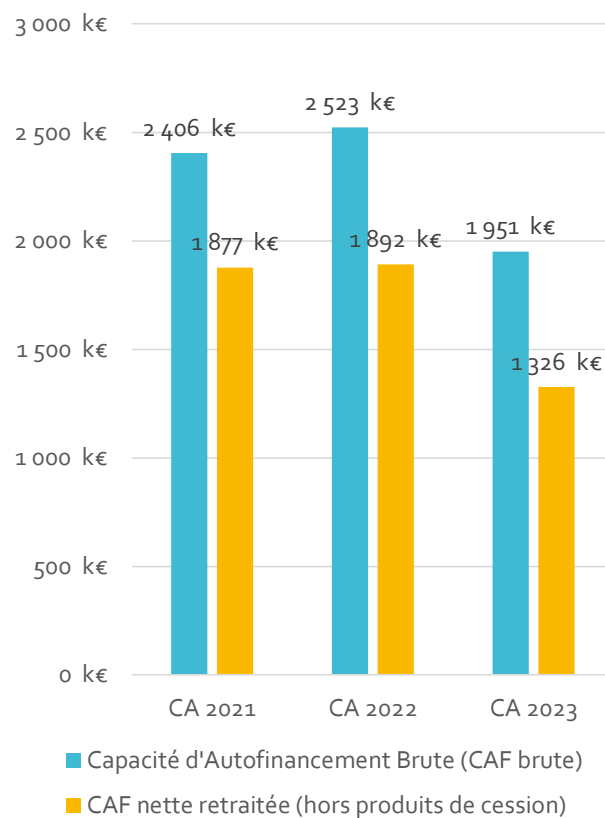




Autofinancement et dette

Évolution des capacités d'auto-financement

Evolution des capacités d'auto-financement (2021-2023)



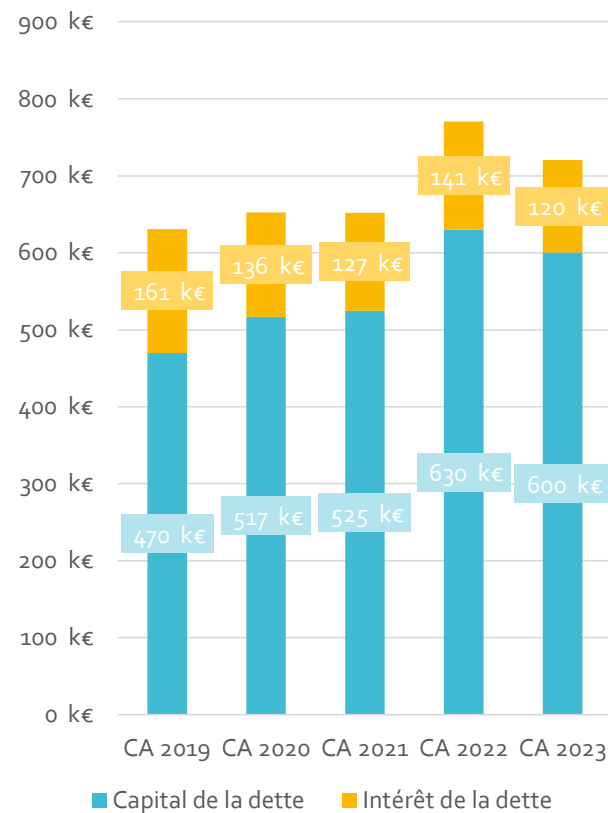
La progression plus rapide des charges courantes par rapport aux recettes courantes a engendré en 2023 une dégradation des capacités d'épargne brute de la commune.

L'EBF a ainsi chuté de 572k€, et constitue le principal facteur explicatif du repli de la capacité d'auto-financement nette (

Dans un contexte économique difficile après la sortie de crise sanitaire, la pression fiscale demeure malgré très mesurée : avec un taux de 29,27%, Lescar se situe à plus de 10 points en deçà de la moyenne des communes de la même strate.

Annuité de la dette

Evolution de l'annuité de la dette
(2019-2020)



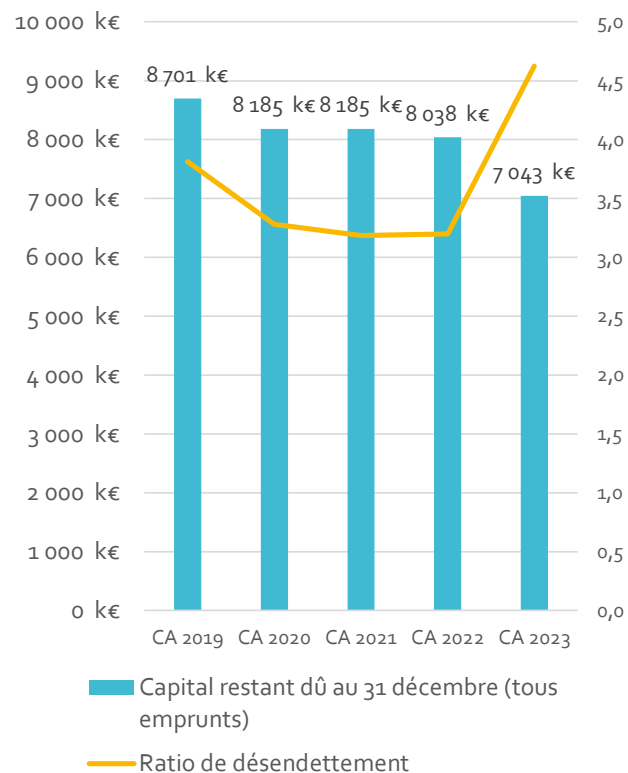
L'annuité de la dette a connu une diminution en 2023, suite à la décision d'effectuer un remboursement anticipé du capital (pour un montant de 396k€) d'un emprunt contractualisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation en 2008, à un taux de 4,47%.

L'annuité de la dette en 2023 (620k€) représente 3,7% des recettes réelles de fonctionnement, contre 7,6% pour les communes de la strate, soit deux fois moins que la moyenne.

Les emprunts contractualisés par la commune ne présentant aucun risque de taux, la trajectoire de l'annuité actuelle ne présente pas d'incertitude pour l'avenir.

Dettes et désendettement

Evolution de l'encours de dette et du ratio de désendettement (2019-2023)



La commune poursuit sa trajectoire de désendettement, amorcée en 2019 avec le tirage du dernier emprunt contractualisé auprès du Crédit Mutuel (2M€).

En 2023, le stock de dette a diminué de 995k€, et s'élève à 7 043k€ en fin d'exercice.

La commune présente de très bons ratios de structure : l'encours représente 41% des recettes réelles de fonctionnement (-4%), contre 60% observés pour la moyenne des communes de la même strate.

Le ratio de désendettement, qui reflète la capacité dynamique de la commune à se désendetter, s'établit à 4,5 ans.

Au vu de ses indicateurs financiers et des résultats 2023, la commune n'aura aucune difficulté pour mobiliser des emprunts bancaires en vue de financer ses investissements futurs.



Vues des dépenses par politiques publiques

Introduction

La présentation des budgets primitifs et comptes administratifs est encadrée par des normes qui s'imposent à toutes les collectivités. Le classement des dépenses et des recettes étant effectué selon des critères comptables généraux, les documents budgétaires ne sont pas aisément accessibles, leur lecture requérant une certaine technicité.

Ces raisons ont conduit à adopter une autre grille de lecture des comptes de la commune, plus lisible pour les élus et les citoyens auxquels elle s'adresse.

L'analyse des comptes par politique publique permet de comprendre où sont affectées les ressources financières de Lescar, et montre comment se traduisent les orientations politiques de l'équipe municipale.

Afin d'appréhender les politiques publiques dans leur ensemble, le périmètre d'analyse porte sur les budgets de la Ville, du CCAS, et de l'EPC « la Cité des Arts ».



Vues de synthèse

Comptes administratifs 2023 – Budget Principal commune,
Budget CCAS, Budget Cité des Arts

L'analyse par politique publique

En première analyse, une politique publique prédomine en 2023 : l'EEJ, qui représente à elle seule près du quart des ressources financières consommées.

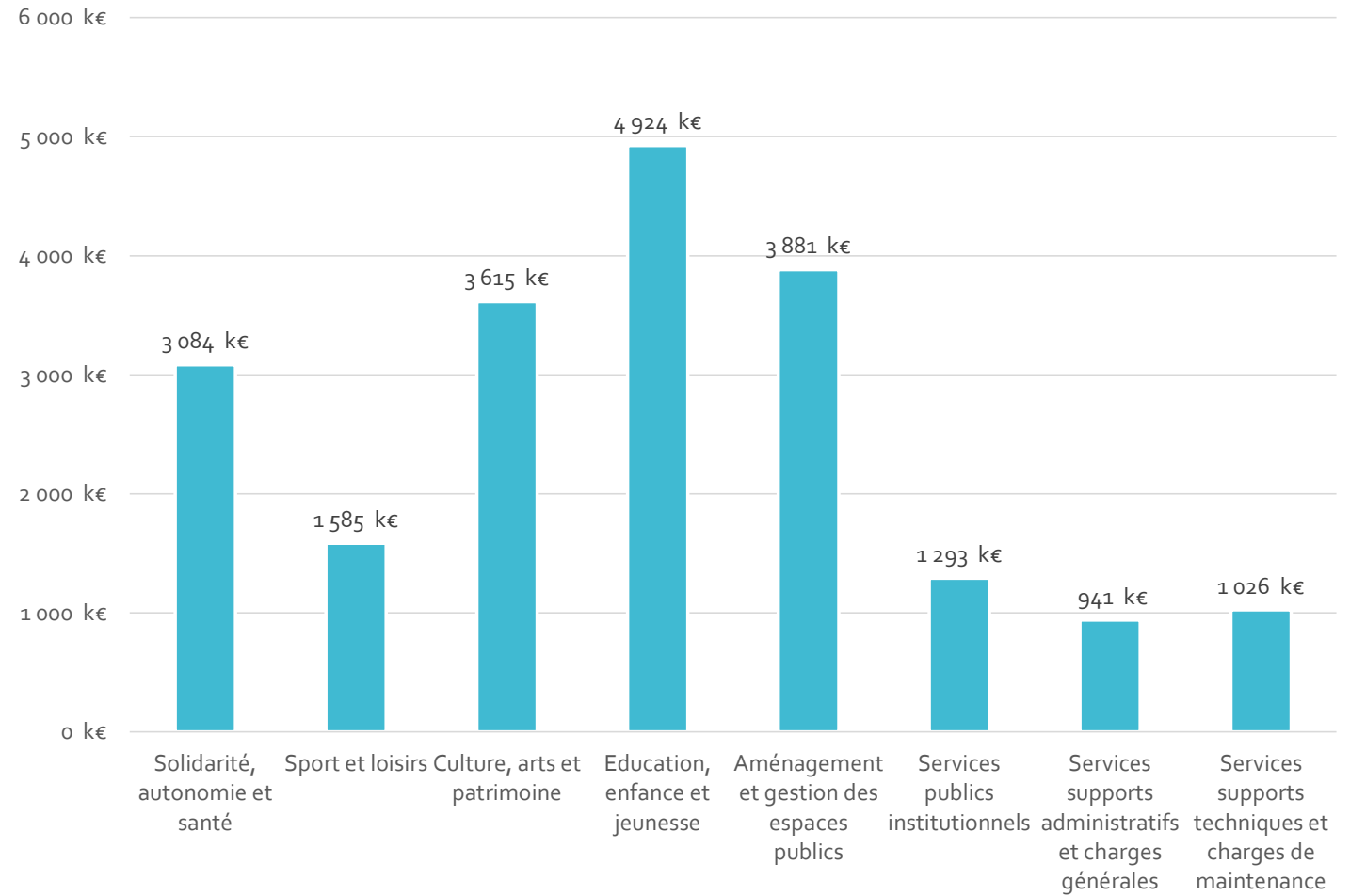
La part des investissements demeure prépondérante pour l'AGEP, avec environ 50% du total des ressources d'investissement consacrées à cette politique publique sur l'exercice 2023.

Suivent deux politiques publiques fortement ancrées à Lescar : la CAP et la SAS, avec près de 3,9M€ de ressources allouées pour la première, et 3,1M€ pour la seconde.

La SL et la SPI comptent enfin pour près de 3M€.

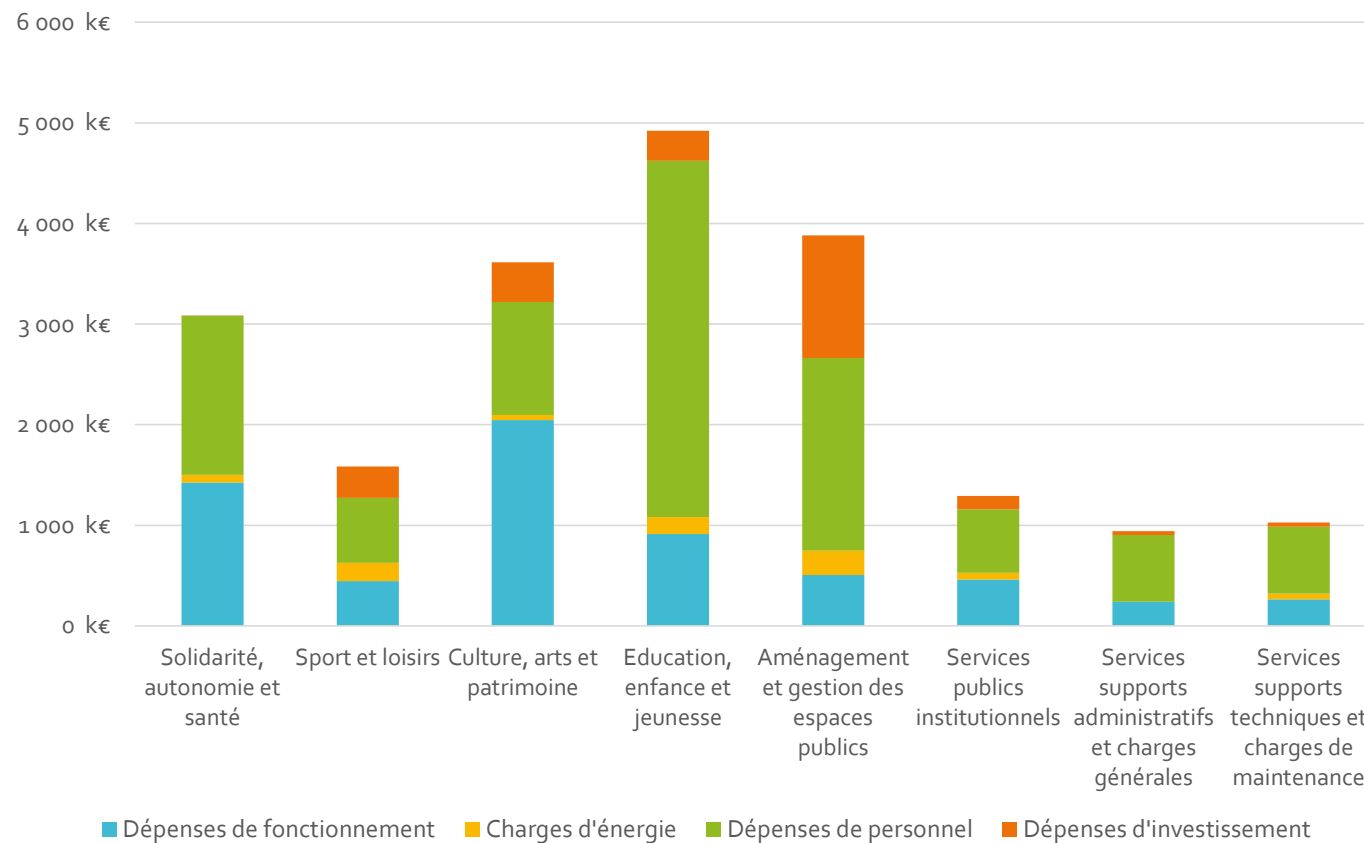
Vue de synthèse des politiques publiques

Synthèse des dépenses CA2023 (20,3M€)



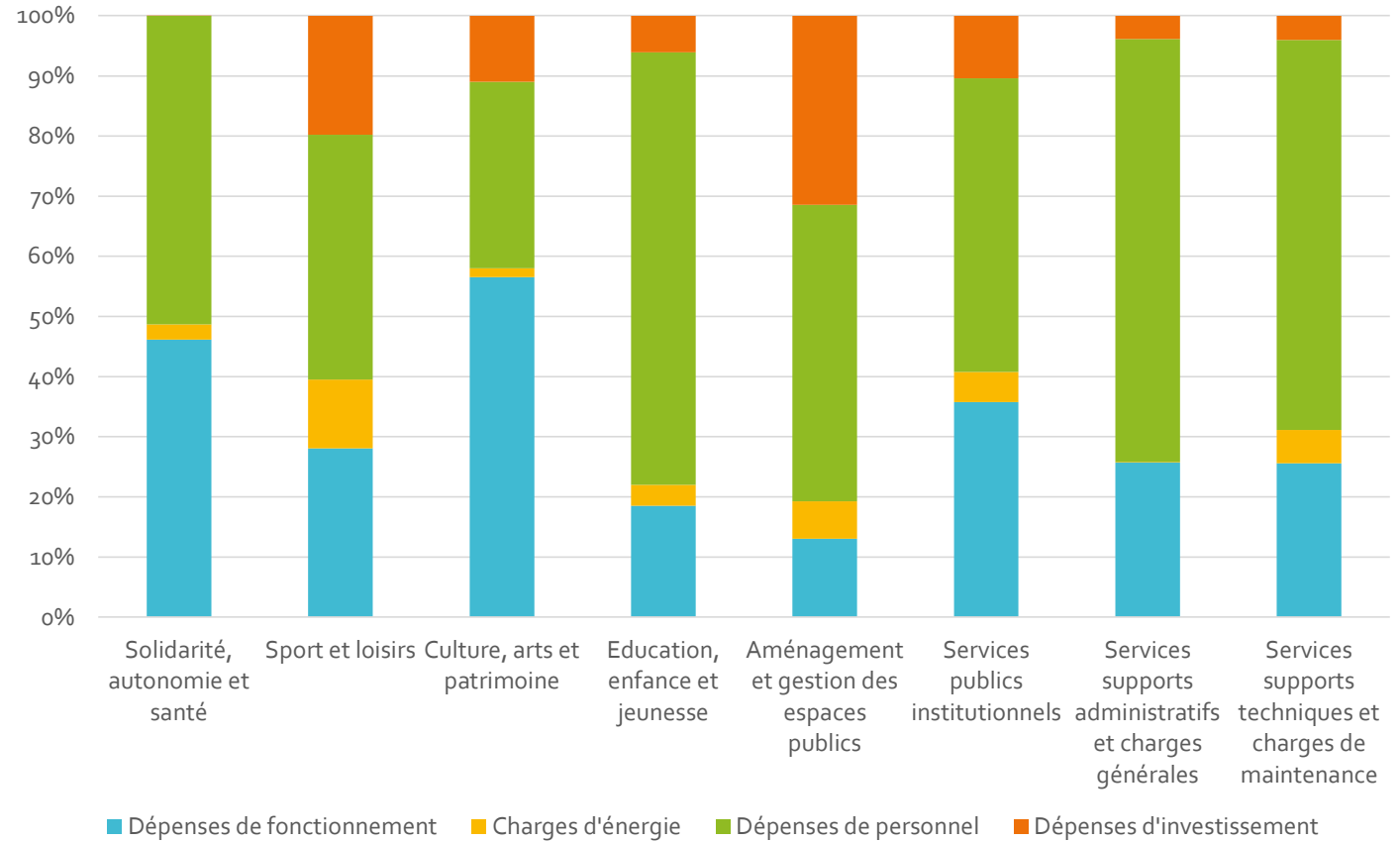
Vue de synthèse des politiques publiques

Vue de synthèse des politiques publiques CA2023 (20,3M€)



Vue de synthèse des politiques publiques

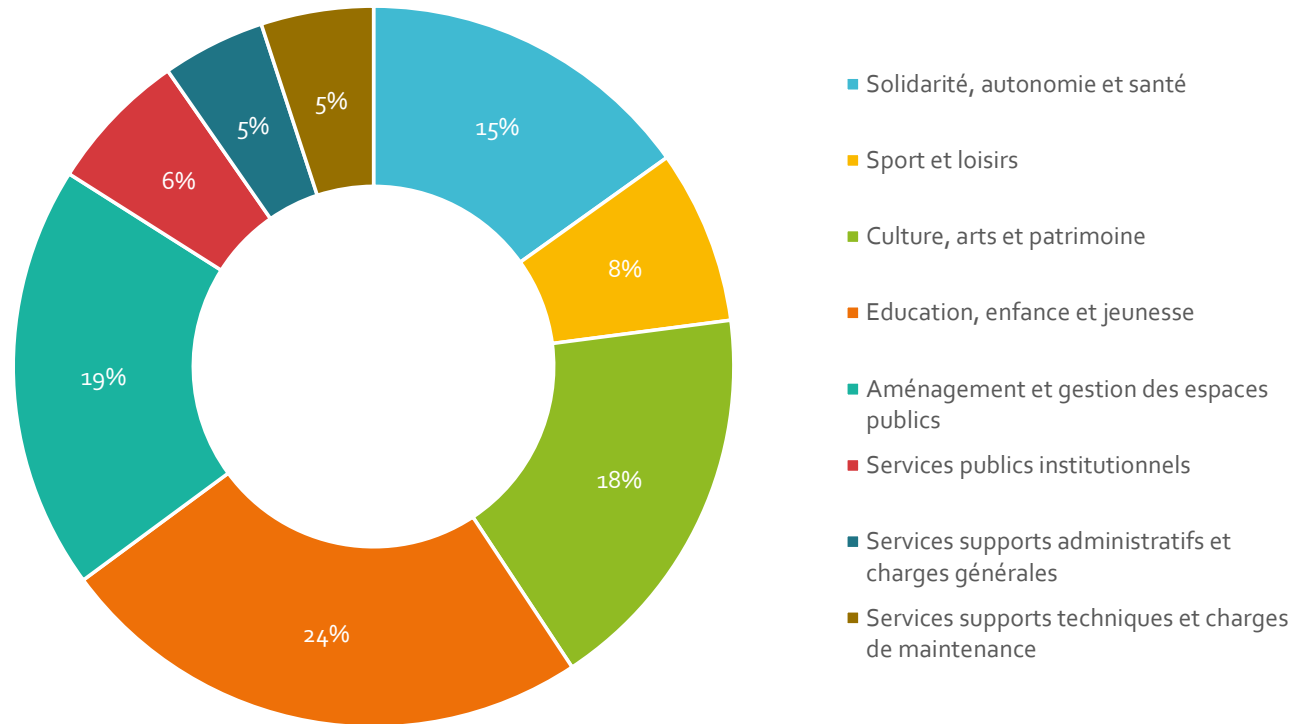
Vue de synthèse des politiques publiques CA2023 (20,3M€)



Vue agrégée des politiques publiques

lundi 17 juin 2024

Synthèse des dépenses CA2023 (20,3M€)



Commune de Lescar - Commission Finances



Vues de synthèse

Comptes administratifs 2021-2023 – Budget Principal
commune, Budget CCAS, Budget Cité des Arts

L'analyse par politique publique

La vue de synthèse sur plusieurs exercices offre l'intérêt de limiter les variations annuelles liées aux opérations d'investissement, dont la plupart présentent par nature présente un caractère pluriannuel. De ce fait, la lecture de l'affectation des ressources financières prend tout son sens à l'échelle d'une mandature.

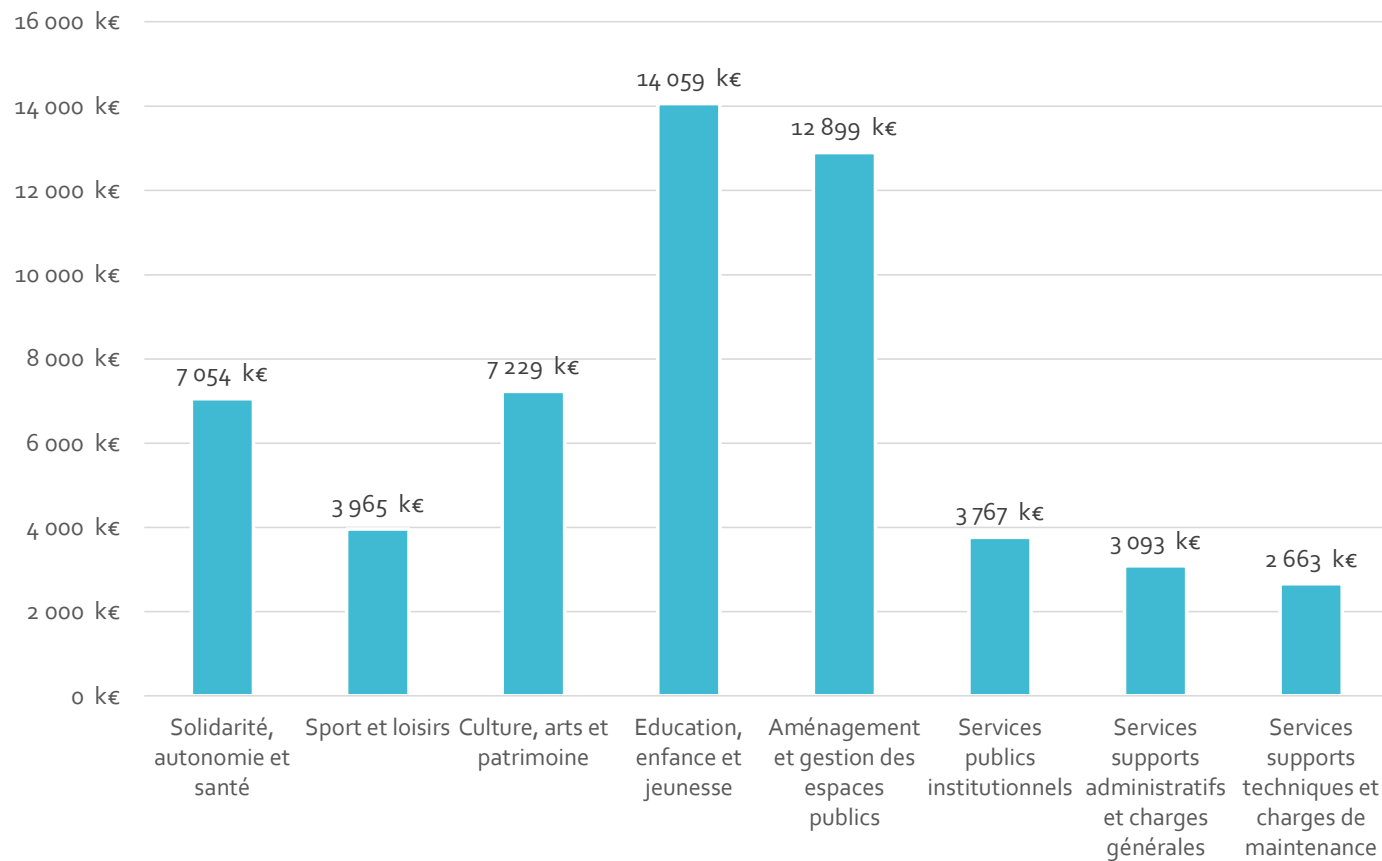
Depuis 2021, les crédits alloués à la mise en œuvre des différentes politiques publiques s'élèvent à 54,7M€.

Les politiques AGEP et EEJ constituent les deux piliers de l'action communale, puisqu'elles consomment près de la moitié des ressources financières (environ 27M€).

L'analyse de la structure financière des politiques publiques fait apparaître la part prépondérante des dépenses de personnel pour certaines d'entre elles, en particulier les politiques SAS et EEJ. Ce constat permet de souligner à quel point les services publics rendus dépendent des ressources humaines mobilisées auprès des usagers.

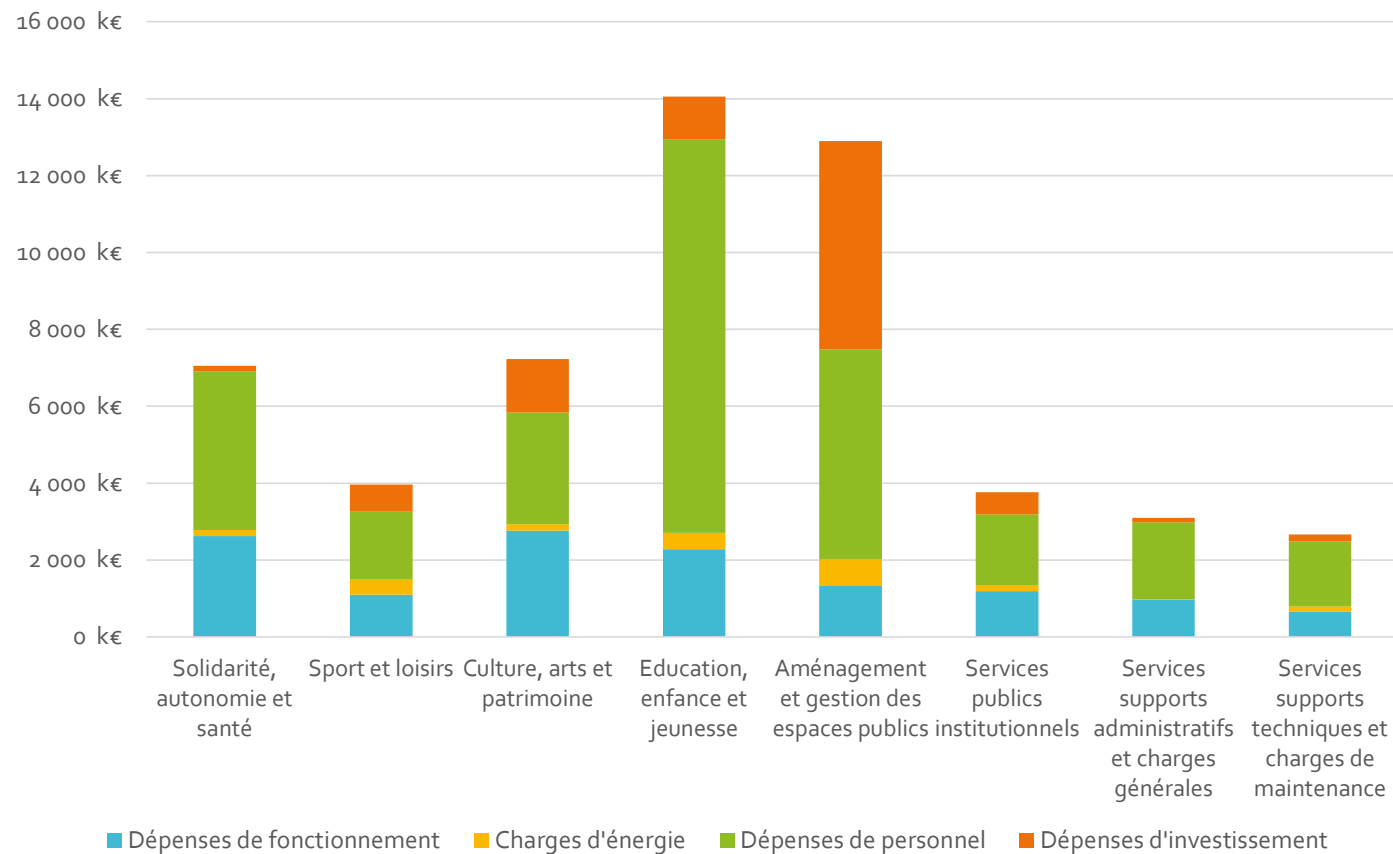
Vue de synthèse des politiques publiques 2021-2023

Synthèse des dépenses cumulées (54,7M€)



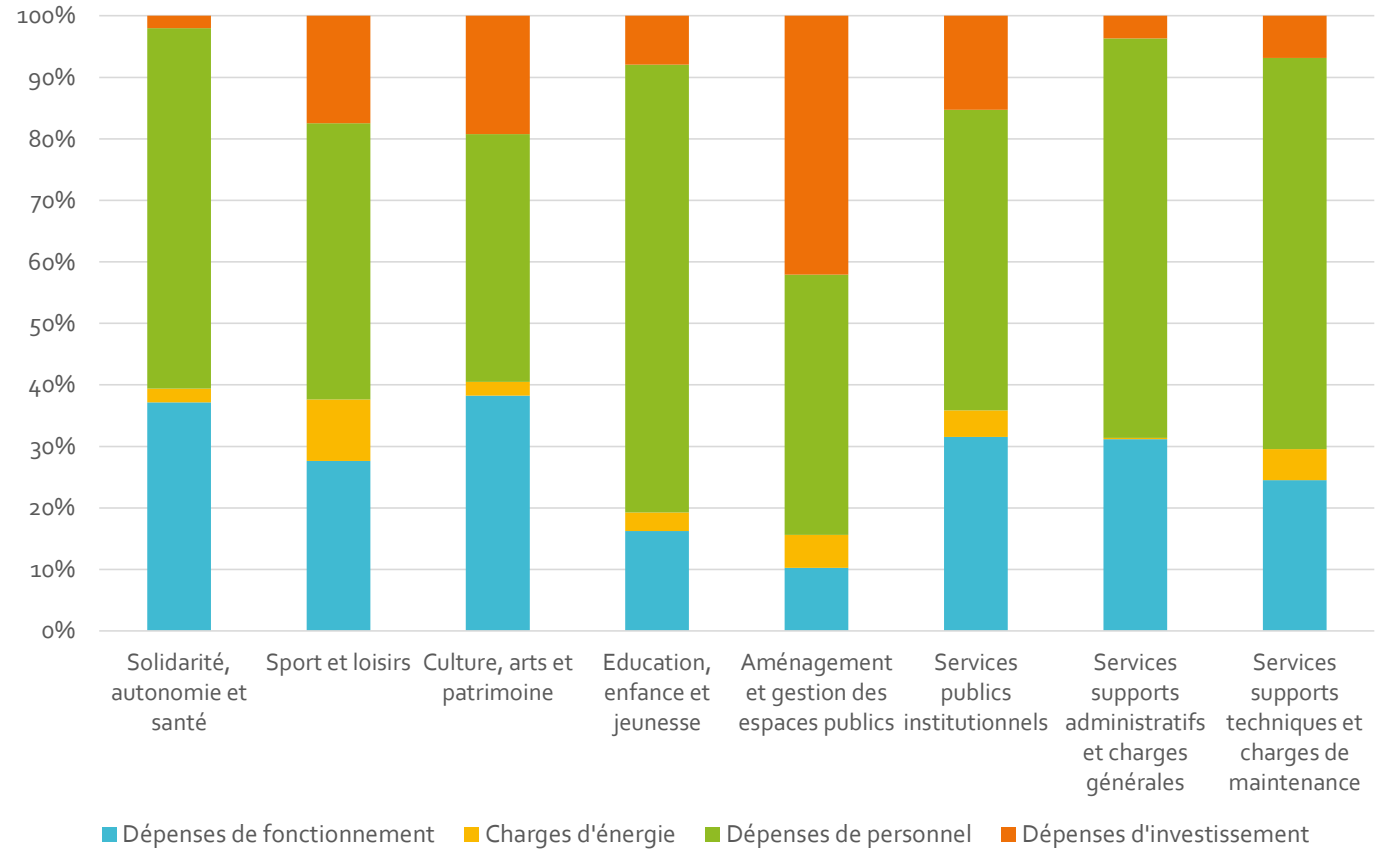
Vue de synthèse des politiques publiques 2021-2023

Vue de synthèse des politiques publiques (54,7M€)



Vue de synthèse des politiques publiques 2021-2023

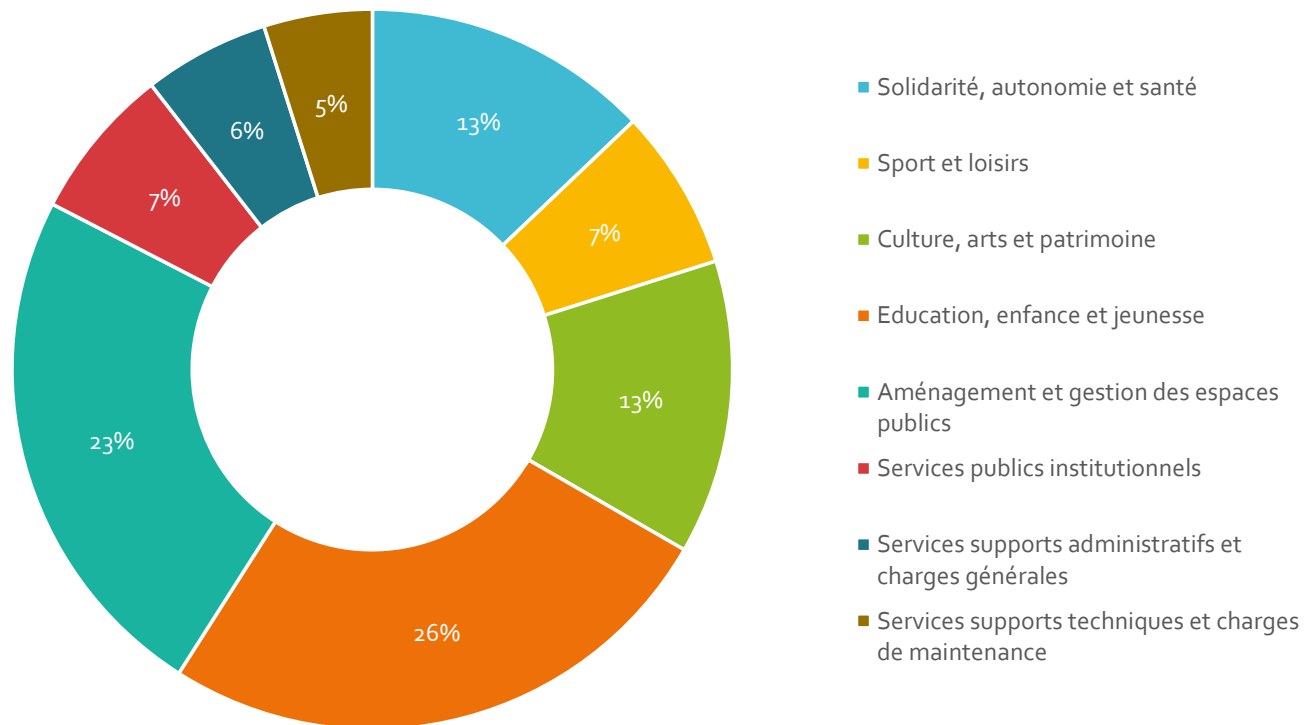
Vue de synthèse des politiques publiques (54,7M€)



Vue agrégée des politiques publiques 2021-2023

lundi 17 juin 2024

Synthèse des dépenses cumulées (54,7M€)



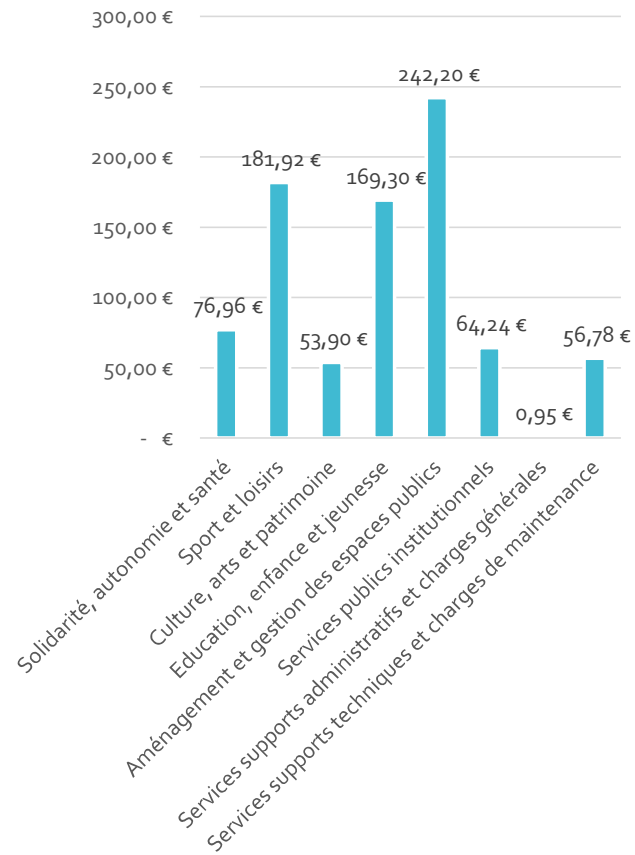
Commune de Lescar - Commission Finances



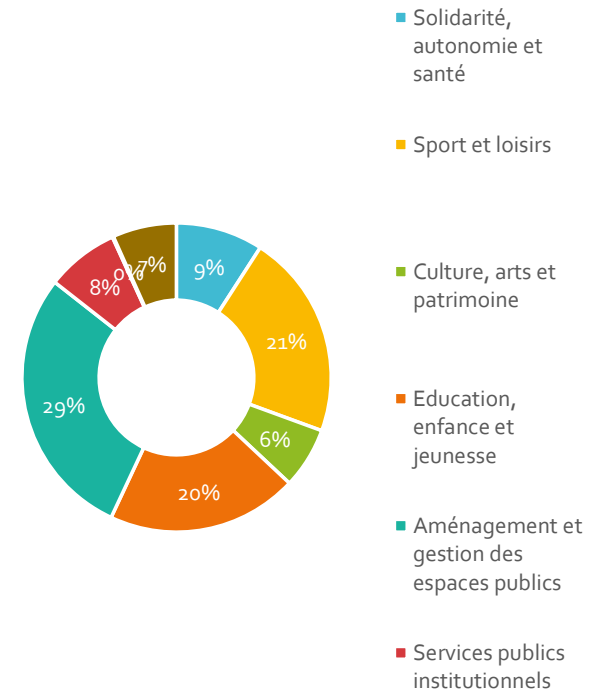
Focus sur les dépenses d'énergie

Analyse des dépenses d'énergie 2023

Charges énergie CA2023 (0,8M€)

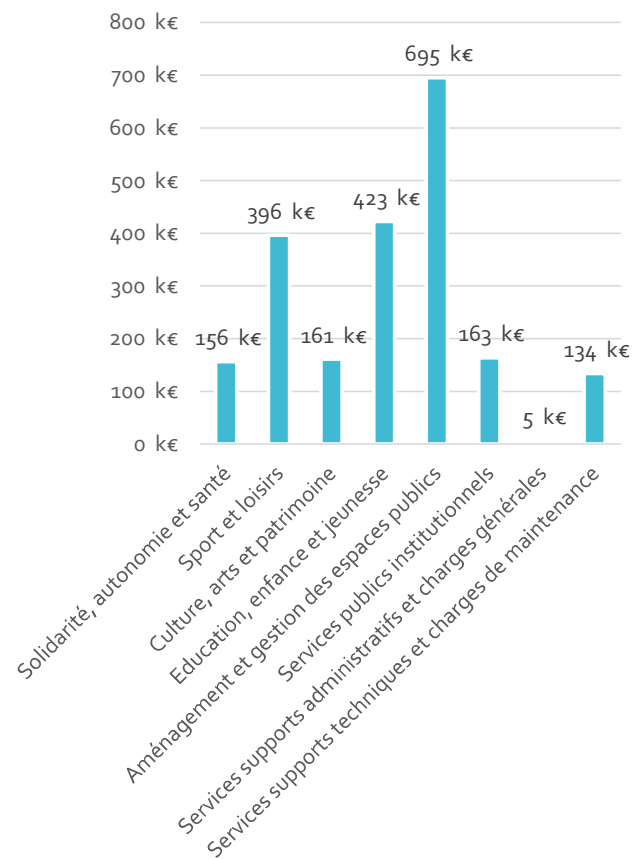


Charges énergie CA2023 (0,8M€)

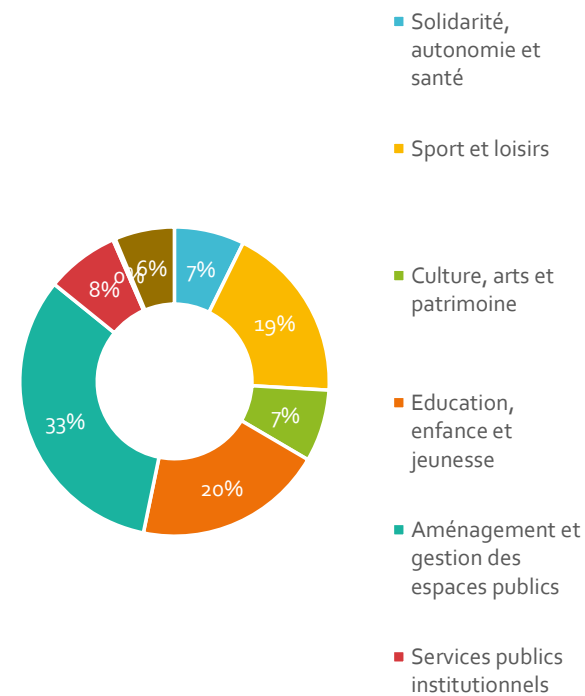


Analyse des dépenses d'énergie 2021-2023

Charges énergie cumulées (2,1M€)



Charges énergie cumulées (2,1M€)





Annexes

Définition des politiques publiques

Politiques publiques	Définition
Solidarité et autonomie	Actions ESCALE, budget CCAS, logements sociaux, prélèvement SRU
Sport et loisirs	Equipements sportifs, activités et manifestations sportives
Culture, arts et patrimoine	Activités, manifestations, musée, aménagement Cité, cathédrale, fêtes de Lescar, budget EPC
Education, enfance et jeunesse	Action scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse
Aménagement et gestion des espaces publics	Voiries, éclairage public, espaces verts, cours d'eau, urbanisme
Services publics institutionnels	Communication, police municipale, état civil, élections, cimetières, France Service, salles municipales, réceptions, budget participatif, indemnités élus, gestion TLPE
Services supports administratifs et charges générales	Finances, RH, commande publique, juridique, assurances, fournitures administratives, informatique et téléphonie
Services supports techniques et charges de maintenance	Atelier mécanique, magasin, frais et contrats entretien/maintenance, outillage technique

Listes des acronymes

AGEP : aménagement et gestion des espaces publics

EEJ : éducation, enfance et jeunesse

SAS : solidarité, autonomie et santé

CAP : culture, arts et patrimoine

SPI : services publics institutionnels

SL : sports et loisirs